

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLAFONNER LE CUMUL DE PRESTATIONS SOCIALES EN VUE DE CRÉER UNE AIDE SOCIALE UNIQUE ET À SOUTENIR LES FAMILLES QUI TRAVAILLENT - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Les collectivités territoriales concernées sont étroitement associées à la préparation de ce rapport. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.